

# Le Conseil fédéral prend le temps de renforcer la sécurité de l'e-ID

**IDENTITÉ NUMÉRIQUE** Un rapport du Contrôle fédéral des finances pointe des retards dans l'avancement du projet. Le déploiement prévu pour le troisième trimestre 2026 pourrait être repoussé

GRÉGOIRE BARBEY

Le Conseil fédéral a annoncé hier des changements concernant le projet d'identité électronique (e-ID). Les autorités veulent renforcer la confiance envers cet outil qui permettra aux citoyens d'héberger des preuves numériques dans une application mobile. Ces modifications interviennent une semaine après la publication d'un rapport du Contrôle fédéral des finances recommandant aux autorités de modifier certains aspects du projet et de repousser la date de lancement fixée au troisième trimestre 2026.

La confiance de la population dans la future e-ID est un élément décisif. Le projet a été accepté par 50,39% des voix le dimanche 28 septembre 2025. Un résultat particulièrement serré qui peut être interprété comme une adhésion relative à l'e-ID. Son succès dépendra

donc de la capacité de la Confédération à tenir ses engagements et à assurer un déploiement technique irréprochable. Le Conseil fédéral table désormais sur une mise en œuvre en décembre 2026. Il indique toutefois qu'elle ne pourra pas avoir lieu tant que les recours déposés à la suite de la votation n'auront pas été examinés par la justice.

## Risque de sacrifier la stabilité

C'est dans ce contexte sensible que s'inscrit le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF). Le document pointe deux inquiétudes relatives à la sécurité de l'e-ID. La première concerne le chiffrement de bout en bout des données des utilisateurs. La conception de celui-ci n'était pas encore achevée au moment où l'audit a été réalisé, entre août et septembre 2025. La seconde concerne la manière dont les autres autorités peuvent se connecter au système. L'accès repose sur une combinaison de noms d'utilisateur et de mots de passe. Une méthode qualifiée par le CDF de «techniquement peu sûre et obsolète».

Compte tenu de la situation, l'autorité de surveillance estime qu'il y a un risque

que l'équipe chargée du projet sacrifie la phase de test et de stabilisation prévue à l'été pour respecter les délais. Elle recommande à la Confédération de repousser le lancement qui doit avoir lieu au troisième trimestre et à engager les ressources nécessaires pour finaliser les développements encore en suspens.

## La confiance de la population dans la future e-ID est un élément décisif

L'Office fédéral de la justice (OFJ), qui pilote le projet, rappelle dans sa prise de position publiée dans le rapport que «la sécurité et la stabilité de l'e-ID sont une priorité absolue». Il a donc décidé de donner suite à la recommandation du Contrôle fédéral des finances sur ce point.

Les constatations ayant lieu à une date antérieure, entre août et septembre 2025, certaines recommandations peuvent

avoir été mises en œuvre dans l'intervalle. La situation a-t-elle évolué? Impossible de le savoir. L'OFJ n'a pas souhaité apporter de précision au rapport avant sa publication. Les entités qui font l'objet d'un audit du Contrôle fédéral des finances ont pourtant la possibilité de proposer des mises à jour, afin d'indiquer les éventuelles avancées qui ont eu lieu entre l'audit et la publication du rapport.

## La sécurité avant la vitesse

Le conseiller national Gerhard Andrey (Les Vert·e·s/FR) est parmi l'un des élus fédéraux les plus impliqués sur ce dossier. Contacté, il indique qu'un principe doit prévaloir: la sécurité avant la vitesse. «Prenons le temps nécessaire, la confiance est la clé de l'e-ID, précise-t-il. Ce service public numérique doit être solide dès le départ.» Même son de cloche du côté de l'association CH++, qui plaide pour une numérisation raisonnée. Selon sa secrétaire générale Olga Baranova, la mise en œuvre ne doit pas abandonner les promesses qui ont été faites durant la conception du projet. La sécurité, l'utilisation et l'expérience utilisateur doivent rester des priorités.

Les mesures annoncées hier par le Conseil fédéral visent justement à renforcer la confiance de la population dans l'e-ID. Seuls les vérificateurs qui y sont autorisés par la loi auront la possibilité de consulter le numéro AVS des titulaires d'une e-ID. Contrairement à ce qui avait été prévu, tous les vérificateurs seront par ailleurs tenus d'inscrire dans un registre public les données qu'ils entendent consulter et à quelles fins. En cas de manquement ou d'abus, les titulaires de l'e-ID recevront un avertissement via l'application.

Le Conseil fédéral renonce pour l'instant à tout projet ultérieur pour des raisons d'économie. L'interopérabilité internationale, pourtant au cœur des discussions, figure parmi les projets abandonnés à ce stade. L'exécutif précise toutefois que ces mesures ne remettent pas en question la sécurité de l'infrastructure de l'e-ID, qui demeure la priorité. La mise en œuvre de ce projet sera particulièrement scrutée. Les projets numériques de la Confédération ont connu ces derniers temps de nombreux déboires, à l'image du déploiement début janvier du nouveau logiciel de l'assurance chômage, à l'origine d'un pataquès national. ■